

Fiche signalétique

AMI-SIL® SÉRIES AS, CAS, ASBR, AS/AR, CAS/AR et AST

1 | Page

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

<u>Noms commerciaux / synonymes :</u>	AMI-SIL® / Silice amorphe sous diverses formes: toile, rubans, couvertures, gaines, corde, etc.
<u>Identification du produit :</u>	Séries AS, CAS, ASBR, AS/AR, CAS/AR et AST.
<u>Nom chimique / synonymes :</u>	Dioxyde de silicium (SiO ₂) à filament continu / silice fibreuse, famille de la silice amorphe.
<u>Nom du fabricant :</u>	Auburn Manufacturing, Inc P. O. Box 220 Mechanic Falls, ME 04256 207/345-8271

2. IDENTIFICATION DES DANGERS



AVERTISSEMENT

Informations de sécurité :

P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis
P302 : En cas de contact avec la peau, laver avec du savon doux et à l'eau courante
P304 : En cas d'inhalation, transporter la victime à l'extérieur. Consulter un médecin si l'irritation persiste
P305 : En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin si l'irritation persiste

Mentions de danger : S.O.

Fiche signalétique

AMI-SIL® SÉRIES AS, CAS, ASBR, AS/AR, CAS/AR et AST

2 | Page

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients dangereux</u>	<u>% poids</u>	<u>OSHA-PEL</u>	<u>ACGIH VLE</u>	<u>AUTRE</u>
Dioxyde de silicium, filament continu	≥ 90	a.	10 mg/ m ³ . 8 h TWA	aucune limite connue
<u>Ingrédients non dangereux</u>				
Apprêt / eau liée	≤ 10	-----aucune limite établie-----		

a. L'OSHA n'a pas établi de limite d'exposition admissible (PEL) spécifique pour le dioxyde de silicium fibreux (silice amorphe). Celui-ci est considéré comme une « particule non autrement réglementée » (PNOR) et se voit appliquer la limite d'exposition admissible de l'OSHA pour les poussières incommodes, de 5 mg/m³ pour la fraction de poussières respirables et de 15 mg/m³ pour la fraction de poussières totales pour une TWA de 8 heures (moyenne pondérée dans le temps). Chimiquement, AMI-SIL® est de la silice amorphe pour laquelle l'OSHA fixe une limite de 20 mpppc ou 80 mg/m³.

4. PREMIERS SOINS

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec la peau : Laver à l'eau courante avec du savon doux. Utiliser un tissu humide pour enlever les fibres plus facilement. Ne pas frotter ou gratter, afin d'éviter d'aggraver l'irritation. En frottant ou en grattant, vous risquez d'enfoncer les fibres dans la peau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment les yeux en faisant couler de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion : S.O. (sans objet)

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs : Eau, mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique

Instructions spécifiques de lutte contre l'incendie : En cas d'incendie important, l'utilisation d'appareils respiratoires autonomes est nécessaire

Risques d'incendie et d'explosion inhabituels : Aucun risque connu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT (utiliser l'équipement de sécurité ou l'EPI approprié):

Fiche signalétique

AMI-SIL® SÉRIES AS, CAS, ASBR, AS/AR, CAS/AR et AST

3 | Page

Ne s'applique pas aux produits solides.

Pour les poussières et les fibres générées au cours de la fabrication, aspirer et stocker.

7. MANIPULATION, ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Manutention : Voir section 8.

Les données toxicologiques indiquent que ces matériaux doivent être manipulés avec précaution. Les pratiques de manipulation décrites dans l'article 8 de cette fiche signalétique doivent être strictement respectées.

Les produits ayant été utilisés à des températures élevées ($> 1800\text{ }^{\circ}\text{F} = 980\text{ }^{\circ}\text{C}$) peuvent subir une transformation partielle en cristobalite, une forme de silice cristalline. Cette réaction se produit sur la face chaude du revêtement. De ce fait, le matériau devient plus friable (cassant) et des précautions particulières doivent alors être prises afin de minimiser la quantité de poussières en suspension dans l'air. La quantité de cristobalite présente dépendra de la température et de la durée d'utilisation.

Le CIRC a récemment examiné les données expérimentales portant sur l'animal et sur l'homme ainsi que d'autres données pertinentes concernant la silice afin d'évaluer et de classer de manière éclairée son potentiel cancérigène. Sur la base de cette analyse, le CIRC a décidé de classer la silice cristalline/cristobalite parmi les substances cancérigènes du groupe 1. La silice cristalline inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite provenant de sources industrielles a été classée comme ***cancérigène pour les humains*** sur la base d'un nombre relativement important d'études épidémiologiques qui constituent ensemble ***des preuves suffisantes*** de l'action cancérigène sur l'homme de la silice cristalline inhalée dans les conditions spécifiées. La silice cristalline est également classifiée par le NTP parmi les substances dont on peut raisonnablement supposer une action cancérigène.

Par conséquent, des précautions particulières doivent être prises lors de travaux impliquant des matériaux « usagés » afin de minimiser la génération de poussière. La limite d'exposition admissible (PEL) fixée par l'OSHA pour la cristobalite est de $0,05\text{ mg/m}^3$ (resp.). La valeur limite d'exposition (VLE) fixée par l'ACGIH pour la cristobalite est de $0,05\text{ mg/m}^3$ (resp.). (ACGIH 1989 - 90). Si les valeurs limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH doit être utilisé. Un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH pour les particules avec une VLE inférieure à $0,05\text{ mg/m}^3$ est généralement suffisant, sauf lorsque des concentrations élevées de poussières en suspension dans l'air imposent l'utilisation d'appareils de protection respiratoire à adduction d'air.

Entreposage : Conserver dans un endroit propre et sec. Maintenir les contenants fermés.

Élimination : Éliminer conformément aux lois fédérales, provinciales et locales relatives aux déchets solides non dangereux.

Fiche signalétique

AMI-SIL® SÉRIES AS, CAS, ASBR, AS/AR, CAS/AR et AST

4 | Page

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Ventilation : Une ventilation générale par dilution ou une ventilation locale par aspiration doivent être assurées si nécessaire, afin de maintenir l'exposition au-dessous des limites PEL ou VLE. **Une ventilation adéquate doit être assurée en cas de températures élevées.** Le matériau de base, la silice, est incombustible. Cependant, à des températures supérieures à 250 °F (121 °C), le revêtement peut générer une légère vapeur ou fumée pendant une courte période, ce qui peut nécessiter une ventilation locale ou une aspiration.

Protection des voies respiratoires : Un masque antipoussière jetable correctement ajusté homologué NIOSH/MHSA

tel que le modèle 3M 8210 ou le modèle 9900 (en environnement à humidité élevée) ou équivalent doit être utilisé lorsque: des concentrations élevées de poussière sont rencontrées; le niveau de fibres de verre dans l'air dépasse les limites d'exposition admissible OSHA; en cas d'irritation. Utiliser une protection respiratoire conformément au programme de protection respiratoire de votre entreprise et à la réglementation de l'OSHA 29 CFR 1910.134.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection ou des lunettes-masque de protection chimique pour empêcher le contact avec les yeux. Il est recommandé de ne pas porter de lentilles de contact, à moins que des lunettes-masque de protection chimique soient également utilisées et que tout contact des yeux avec une partie du corps ou des matériaux contaminés soit évité. Des stations de lavage oculaire doivent être facilement accessibles si un contact avec les yeux est susceptible de se produire.

Vêtements de protection : Porter une chemise ample à manches longues couvrant jusqu'au ras du cou eun pantalon. L'irritation de la peau résultant de l'exposition à la fibre de verre survient principalement sur les points de pression tels que le tour du cou, les poignets et la taille. Toujours porter des gants pour manipuler le produit.

Bonnes pratiques de travail / d'hygiène : Manipuler en respectant les bonnes pratiques industrielles de sécurité et d'hygiène :

- = Éviter l'exposition inutile aux poussières et aux fibres
- = Enlever les fibres présentes sur la peau après exposition
- = Faire attention à ne pas frotter ou gratter les zones irritées. En frottant ou en grattant, vous risquez d'enfoncer les fibres dans la peau. Les fibres doivent être éliminées par lavage. L'utilisation de crèmes protectrices peut être utile dans certains cas.
- = Utiliser un appareil d'aspiration pour retirer les fibres et les poussières des vêtements. **L'AIR COMPRIMÉ NE DOIT JAMAIS ÊTRE UTILISÉ.** Toujours laver les vêtements de travail séparément et nettoyer le lave-linge / l'évier afin d'éviter que les fibres de verre retirées ne se déposent sur d'autres vêtements.

Fiche signalétique

AMI-SIL® SÉRIES AS, CAS, ASBR, AS/AR, CAS/AR et AST

5 | Page

= Maintenir la zone de travail exempte de poussières et de fibres générées au cours de la fabrication. Utiliser un appareil d'aspiration afin d'éliminer les poussières et les fibres. Éviter de balayer ou d'utiliser de l'air comprimé, car ces techniques renvoient les poussières et les fibres en suspension dans l'air.

= Offrir un accès à des douches de sécurité et des fontaines de lavage oculaire.

= Réserver à une utilisation professionnelle uniquement. **Tenir hors de portée des enfants.**

Limites d'exposition (VLE): voir section 7

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point de fusion (ramollissement) : >3000 °F (>1649 °C) Point d'ébullition (°C) : S.O. (sans objet)

Densité (verre simple) : 2.2 Pourcentage de volatilité : S.O.

Pression de vapeur saturante : (mm Hg): S.O. Densité de vapeur (Air = 1) : S.O.

Taux d'évaporation (Éther diéthylique = 1) : S.O. Solubilité dans l'eau : Non soluble

Aspect et odeur : Blanc/blanc cassé/brun clair, solide, sans odeur. La série AR possède une couleur orange ou noire.

pH : S.O. Densité relative : S.O.

Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité : S.O.

Point de congélation : S.O. Point d'éclair : S.O.

Coefficient de partage n-octanol/eau : S.O. Point d'auto-inflammation : S.O.

Température de décomposition : S.O. Viscosité : S.O.

10. STABILITÉ CHIMIQUE ET DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

Stabilité (Conditions à éviter) : Le produit est stable.

Stabilisants : S.O.

Incompatibilité (Matières à éviter) : Phosphates basiques, acide fluorhydrique, certains oxydes et hydroxydes.

Fiche signalétique

AMI-SIL[®] **SÉRIES AS, CAS, ASBR, AS/AR, CAS/AR** et **AST**

6 | Page

Produits de décomposition dangereux : Les apprêts et liants peuvent se décomposer sous l'action du feu. Les produits de décomposition primaire comprennent le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, d'autres hydrocarbures et de l'eau.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Point d'éclair (°F) : S.O. (sans objet)

Point d'auto-inflammation (°F) : S.O.

Limites d'inflammabilité (%) : LEL : S.O. UEL: S.O.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Principales voies d'exposition : Inhalation et contact avec la peau.

Dangers pour la santé (incluant les effets aigus et chroniques ainsi que les symptômes de surexposition) :

AIGUS : Inhalation : L'inhalation de poussières et de fibres peut entraîner une irritation des voies respiratoires supérieures (bouche, nez et gorge)

Contact avec la peau : Le contact avec la peau des poussières et des fibres peut provoquer des démangeaisons et une irritation mécanique temporaire.

Contact avec les yeux : Le contact avec les yeux des fibres et des poussières peut produire une irritation mécanique temporaire.

Ingestion : Irritation mécanique temporaire du tube digestif. Observer la victime. En cas de symptômes, consulter un médecin.

CHRONIQUE : Voir section Cancérogénicité ci-dessous. Il n'existe aucun effet connu sur la santé associé à une exposition chronique à ce produit.

CANCÉROGÉNITÉ :

Ingrédients dangereux : Classé comme cancérigène par : ACGIH IARC NTP OSHA
Dioxyde de silicium, S.O. S.O. S.O. S.O.
filament continu

PROBLÈMES MÉDICAUX AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION : Les personnes possédant des antécédents de maladies chroniques respiratoires ou cutanées susceptibles d'être aggravées par des irritants mécaniques peuvent présenter un risque accru d'aggravation de leur état en cas d'exposition au cours de l'utilisation du produit.

Fiche signalétique

AMI-SIL® SÉRIES AS, CAS, ASBR, AS/AR, CAS/AR et AST

7 | Page

12. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT

S.O.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Voir section 8 (le cas échéant)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

S.O.

15. INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉGLEMENTATIONS

Aucun produit fabriqué par Auburn Manufacturing Incorporated ne contenait de substances de la Proposition 65 de la Californie à la date de mise à jour du 29/12/17 ou n'entre en contact avec les substances de la Proposition 65 de Californie pendant le processus de fabrication.

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation de la fiche signalétique

23 mai 2014

Ajout de la proposition 65 de la Californie le

10 septembre 2018

À notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Les informations fournies sont basées sur les données octroyées par nos fournisseurs. Toutefois, Auburn Manufacturing Inc. et ses filiales n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. Bien que nous estimions que ces produits et ces informations sont fiables, ceux-ci sont destinés à être utilisés par des personnes qualifiées, à leurs risques et périls. L'utilisateur est seul responsable de la décision finale visant à déterminer si un matériau est approprié. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans ce document, nous ne sommes pas en mesure de garantir que ce soient les seuls dangers existants.